

Critères de financement Immobilier

Critères de financement par dispositifs applicables en 2025

Les barèmes et priorités de financement sont proposés par la Section Paritaire Professionnelle de votre branche et validés par le Conseil d'administration d'Opco EP.

Ces critères peuvent évoluer en cours d'année.

Mise à jour : 17/01/2025

Plan de développement des compétences entreprises de moins de 50 salariés

Le plan de développement des compétences regroupe l'ensemble des actions de formation à l'initiative de l'employeur au bénéfice de ses salariés.

Financement

Dans la limite des fonds disponibles.

Les frais annexes et les frais de salaires ne sont pas pris en charge pour les actions ci-dessous :

Métier

Formations spécifiques obligatoires et réglementaires :

- › Déontologie (durée plafonnée à 2h)
- › TRACFIN
- › Lutte contre la discrimination (durée plafonnée à 2h)
- › Déontologie + discrimination (durée plafonnée à 4H)
 - Coût pédagogique : 40 € HT/h

Formations cœur de métiers :

Critères de financement IDCC 1527 Immobilier

- › La transformation numérique et digitale des entreprises
- › Gestion locative (y compris location saisonnière)
- › Gestion de copropriété (y compris déploiement des bornes de recharge)
- › Transaction location- vente
- › Revenu Foncier
- › IOBSP ; IAS
- › Techniques professionnelles et qualité de service (dont accueil, gestion des conflits, contentieux, communication et relation clients)
- › Expert amiable ou judiciaire en matière d'évaluations immobilières
- › Normes de sécurité du bâtiment
- › Pathologie du bâtiment
- › Rénovation énergétique / Transition écologique (diagnostics, montages, financements, suivis...)
- › Comptabilité ; gestion ; fiscalité
- › Logiciels professionnels métiers
- › Commercial
- › Droit
 - Coût pédagogique : 30 € HT/h

Formations spécifiques aux résidences de tourisme :

- › HACCP
- › Permis d'exploitation
- › Habilitation électrique
- › Certiphyto
- › Accueil et réception
 - Coût pédagogique : 25 € HT/h

Formations transverses :

- › Langues (à usage professionnel)
- › Secrétariat
- › RGPD
- › Communication
- › Gestion du temps
- › Informatique / bureautique
- › Management / RH
 - Coût pédagogique : 25 € HT/h

Accompagnement VAE :

- › Coût pédagogique : 45 €/h
- › Plafond durée : 48 heures
- › Limite d'une action par entreprise
- › Prise en charge hors plafond entreprise

À noter

- › Limite de financement pour les formations individuelles :
 - 2 000 € pour les entreprises de moins de 11 salariés,
 - 4 000 € pour les entreprises de 11 à 49 salariés.
- › Durée des actions de formation : minimum 1 heure
- › Financement dans le cadre l'AFEST :
 - 420 € par stagiaire
 - 2 400 € si recours à un prestataire externe

Vous êtes une entreprise implantée dans les Départements et Régions d'Outre-Mer ? 

Financement réservé aux entreprises situées dans les régions Guadeloupe, Guyane, Martinique ou Réunion et dans la limite des fonds disponibles.

Financement entrant dans le cadre des actions relevant du Plan de Développement des Compétences (PDC).

Spécificités entreprises des DROM

Financement complémentaire du plan de développement des compétences entreprises de moins de 50 salariés

Financement complémentaire de +15 % appliqué aux critères de prise en charge du plan de développement des compétences pour les entreprises de moins de 50 salariés définis par les branches (coût pédagogique uniquement et sans modifier les conditions des branches) dans la limite du coût pédagogique réel.

Ce complément s'applique sous réserve de la mobilisation des fonds de la branche sur l'action.

Frais de déplacement inter-DROM et vers l'hexagone entreprises de moins de 50 salariés

Dans le cadre des formations des salariés au titre du plan de développement des compétences pour les entreprises de moins de 50 salariés : prise en charge des frais de déplacement inter-DROM et vers l'hexagone, ainsi que des frais annexes du stagiaire si la formation n'est pas proposée sur le territoire dans la limite d'un aller-retour pour un seul salarié par année civile et par entreprise selon les barèmes suivants :

- › nuitée : 112 € HT pour Paris, grandes métropoles et DROM ou 96 € HT pour la province, petit déjeuner inclus sur le même justificatif (sur la base des jours effectifs de formation + 2 nuits : 1 avant et 1 après la formation)
- › repas : 19 € HT
- › billet d'avion : plafond de 1 300 € HT aller/retour, en classe économique aux coûts réels supportés par l'entreprise (justificatif à fournir)

Afin d'accompagner les besoins de formation pour plusieurs salariés ou plusieurs déplacements pour un même stagiaire, lorsque cette demande est justifiée par une obligation de formation liée à une habilitation/accréditation ou au passage de l'examen (toujours si la formation ou le passage de l'examen n'est pas possible sur le territoire), l'entreprise pourra, à titre exceptionnel, solliciter le financement pour plusieurs collaborateurs ou plusieurs déplacements pour un même collaborateur.

Plus d'informations sur le plan de développement des compétences

Développement des compétences entreprises de 50 salariés et plus

Les actions peuvent être financées uniquement sur les fonds conventionnels de votre branche professionnelle.

Votre entreprise pourrait bénéficier d'un cofinancement externe pour soutenir l'emploi, le développement et le maintien des compétences vos salariés.

Renseignez-vous auprès de [votre conseiller de proximité](#).

Plus d'informations sur les cofinancements

Financement

Dans la limite des fonds disponibles.

Les frais annexes et les frais de salaires ne sont pas pris en charge pour les actions ci-dessous :

Métier

Formations spécifiques obligatoires et réglementaires :

- › Déontologie (durée plafonnée à 2h)
- › TRACFIN
- › Lutte contre la discrimination (durée plafonnée à 2h)
- › Déontologie + discrimination (durée plafonnée à 4H)
- Coût pédagogique : 40 € HT/h

Formations cœur de métiers :

- › La transformation numérique et digitale des entreprises
- › Gestion locative (y compris location saisonnière)
- › Gestion de copropriété (y compris déploiement des bornes de recharge)
- › Transaction location- vente
- › Revenu Foncier
- › IOBSP, IAS
- › Techniques professionnelles et qualité de service (dont accueil, gestion des conflits, contentieux, communication et relation clients)
- › Expert amiable ou judiciaire en matière d'évaluations immobilières
- › Normes de sécurité du bâtiment
- › Pathologie du bâtiment
- › Rénovation énergétique / Transition écologique (diagnostics, montages, financements, suivis...)
- › Comptabilité ; gestion ; fiscalité (y compris revenus fonciers)
- › Logiciels professionnels métiers
- › Commercial
- › Droit
- Coût pédagogique : 30 € HT/h

Formations spécifiques aux résidences de tourisme :

- › HACCP
- › Permis d'exploitation



Critères de financement IDCC 1527 Immobilier

- › Habilitation électrique
- › Certiphyto
- › Accueil et réception
 - Coût pédagogique : 25 € HT/h

Formations transverses :

- › Langues (à usage professionnel)
- › Secrétariat
- › RGPD
- › Communication
- › Gestion du temps
- › Informatique/ bureautique
- › Management/ RH
 - Coût pédagogique : 25 € HT/h

Accompagnement VAE :

- › Coût pédagogique : 45 €/h
- › Plafond durée : 48 heures
- › Limite d'une action par entreprise
- › Prise en charge hors plafond entreprise

À noter

- › Plafond annuel : 100 % de la cotisation versée
- › L'enveloppe conventionnelle permettra le financement des **CQP de branche dans la limite d'un CQP par entreprise et des fonds disponibles.**

Plus d'informations sur le plan de développement des compétences

Contrat d'apprentissage

Financement du contrat



Critères de financement IDCC 1527 Immobilier

Financement sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par votre branche professionnelle ou la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) et validé par France compétences.

Consulter le niveau de prise en charge sur [le site de France compétences](#)

Pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés : majoration à hauteur de 4 000 € maximum par an sur demande expresse du CFA.

Frais annexes

- › Restauration : 3 € / repas
- › Hébergement : 6 € / nuit
- › 1^{er} équipement : dans la limite de 500 € sur facturation du CFA.

Mobilité européenne ou internationale

Lorsque le salarié bénéficie d'une mobilité européenne et/ou internationale dans le cadre de son contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'un [accompagnement d'Opco EP](#).

[Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage](#)

[Contrat de professionnalisation](#)

Financement du contrat

La durée maximale de prise en charge est liée au référentiel du programme de formation.

Titres ou diplômes enregistrés au RNCP spécifiques au secteur de l'immobilier

- › Gestionnaire d'affaires immobilières
- › Gestionnaire immobilier
- › Manager en immobilier résidentiel et tertiaire
- › Manager en ingénierie de la finance immobilière
- › Manager des actifs immobiliers
- › Négociateur gestionnaire immobilier
- › Responsable d'affaires en immobilier

Critères de financement IDCC 1527 Immobilier

- › Conseiller en transactions immobilières
- › Responsable en gestion et négociation immobilière
 - Taux de prise en charge : 12 € HT/h

Licences et Masters spécialisation en immobilier

- › Taux de prise en charge : 12 € HT/h

BTS Professions immobilières

- › Taux de prise en charge : 9,15 € HT/h

Autres titres et diplômes enregistrés au RNCP

- › Taux de prise en charge : 9,15 € HT/h

CQP spécifique à l'immobilier (OF habilités)

- › CQP négociateur immobilier
 - Taux de prise en charge : 12 € HT/h

Autres CQP inscrits ou non-inscrits au RNCP

- › Coût pédagogique : 9,15 €/h

Qualifications reconnues dans les classifications d'une convention collective

- › Coût pédagogique : 9,15 €/h

Contrat renforcé (publics prioritaires)

- › Coût pédagogique : 15 €/h

Durée du contrat

Entre 6 et 12 mois, jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires.

Décision de votre branche professionnelle

Jusqu'à 24 mois maximum pour les publics préparant les certifications suivantes, considérées comme prioritaires par votre branche professionnelle :

- › Les diplômes et titres homologués spécifiques au secteur de l'immobilier ;
- › Les certificats de qualification professionnelle (CQP) créés par les partenaires sociaux de la branche ;

- › Les diplômes et titres non spécifiques conduisant à un métier exercé au sein du secteur.

Durée de la formation

Entre 15 % et 25 % de la durée du contrat, sans être inférieure à 150 heures.

Décision de votre branche professionnelle

Jusqu'à 35 % maximum de la durée du contrat pour les certifications suivantes, considérées comme prioritaires par votre branche professionnelle :

- › Les diplômes et titres homologués spécifiques au secteur de l'immobilier ;
- › Les certificats de qualification professionnelle (CQP) créés par les partenaires sociaux de la branche ;
- › Les diplômes et titres non spécifiques conduisant à un métier exercé au sein du secteur.

Mobilité européenne ou internationale

Lorsque le salarié bénéficie d'une mobilité européenne et/ou internationale dans le cadre de son contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement d'Opco EP.

Plus d'informations sur le contrat de professionnalisation

Pro-A Reconversion ou promotion par l'alternance

La mise en œuvre d'une Pro-A par votre entreprise est possible pour la préparation à l'obtention des certifications professionnelles inscrites dans votre accord de branche ainsi que du certificat CLéA ou CLéA numérique (socle de connaissances et de compétences).

Financement de la Pro-A

- › 9,15 € HT/h dans la limite de 3 000 €.



Critères de financement IDCC 1527 Immobilier

Durée de la Pro-A

Entre 6 et 12 mois, jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires.

Durée de la formation Pro-A

Entre 15 % et 25 % de la durée totale du parcours Pro-A, sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

À noter

- La durée minimale de la Pro-A et la durée minimale de la formation ne sont pas applicables aux actions d'acquisition du socle de connaissance et de compétences (certificat CLéA et CLéA numérique) et de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Formation en dehors du temps de travail

Décision de votre branche professionnelle

Dans la limite de 77 heures par an, ou dans la limite de 5 % pour les salariés en forfait jours.

Liste des certifications professionnelles éligibles à la Pro-A

À noter

- L'ensemble des certifications, ci-dessous, sont éligibles au dispositif Pro-A, sous réserve de leur inscription active au RNCP.

[Consulter la liste des certifications professionnelles éligibles](#) ▾

CQP - Négociateur immobilier

- Code RNCP : 38277

Titre - Technicien en diagnostics immobilier

- › Code RNCP : 37527

Titre - Manager des actifs et patrimoines immobiliers

- › Code RNCP : 35438

Titre - Manager immobilier

- › Code RNCP : 37279

Titre - Manager en ingénierie de la finance immobilière

- › Code RNCP : 38273

Titre - Responsable d'affaires en immobilier

- › Code RNCP : 36662

Titre - Responsable en gestion et négociation immobilière

- › Code RNCP : 36291

Titre - Gestionnaire d'affaires immobilière

- › Code RNCP : 37435

CAP - Gardien d'immeuble

- › Code RNCP : 38633

BAC Pro - Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités

- › Code RNCP : 34606

BAC Pro - Métiers du commerce et de la vente

- › Code RNCP : 38399

BTS - Gestion de la PME

- › Code RNCP : 38363

BTS - Support à l'action managériale

- › Code RNCP : 38364

BTS - Management commercial opérationnel

- › Code RNCP : 38362



Critères de financement IDCC 1527 Immobilier

BTS - Professions immobilières

- › Code RNCP : 38380

BTS - Tourisme

- › Code RNCP : 37890

BTS - Négociation et digitalisation de la relation client (NDRC)

- › Code RNCP : 38368

LP - Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens

- › Code RNCP : 39825

LP - Métiers de l'immobilier : gestion et développement de patrimoine immobilier

- › Code RNCP : 39812

LP - Métiers de l'immobilier : transaction et commercialisation de biens immobiliers

- › Code RNCP : 39824

LP - Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)

- › Code RNCP : 35526

Socle de connaissances et de compétences professionnelles (certificat CléA)

- › Code RS : 5080 / 7003

Socle de connaissances et de compétences professionnelles numérique (certificat CléA Numérique)

- › Code RS : 5616

Plus d'informations sur la Pro-A

Tutorat et maître d'apprentissage

Financement

Dans la limite des fonds disponibles.

Tutorat - dans le cadre du contrat de professionnalisation

Formation tuteur

- › Durée de prise en charge : 40 h maximum
- › Taux de prise en charge : 15 € HT/h

Aide à la fonction tutorale

- › Durée de prise en charge : 6 mois maximum
- › Taux de prise en charge : 230 € HT/mois ou 345 € HT/mois si le tuteur est **âgé de 45 ans ou plus, ou accompagne un public prioritaire**

Maître d'apprentissage - dans le cadre du contrat d'apprentissage

Formation maître d'apprentissage

- › Durée de prise en charge : 40 h maximum
- › Taux de prise en charge : 15 € HT/h

Aide à la fonction de maître d'apprentissage

- › Durée de prise en charge : 6 mois
- › Taux de prise en charge : 230 € HT/mois

Tutorat dans le cadre de la Pro-A

Formation tuteur

- › Durée de prise en charge : 40 h maximum
- › Taux de prise en charge : 15 € HT/h

Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)

POE individuelle

Consulter la page du dispositif



Critères de financement IDCC 1527 Immobilier

POE collective

[Consulter la page du dispositif](#)

Liste des titres RNCP et des CQP spécifiques au secteur de l'immobilier

Liste des titres RNCP spécifiques au secteur de l'immobilier pris en charge

- › Gestionnaire d'affaires immobilières
- › Gestionnaire immobilier
- › Manager en immobilier résidentiel et tertiaire
- › Manager en ingénierie de la finance immobilière
- › Manager des actifs immobiliers
- › Négociateur gestionnaire immobilier
- › Responsable d'affaires en immobilier
- › Conseiller en transactions immobilières
- › Responsable en gestion et négociation immobilière

Liste des CQP spécifiques au secteur de l'immobilier

- › CQP négociateur immobilier - RNCP 38277